

aussi dire oui et le Québec également. Non seulement c'est une vision noble, c'en est une qui, en même temps, nous permettait d'éviter le même genre de situation que nous avons vécue lors de l'échec de Meech, alors qu'un seul premier ministre, à cause de son nom, a empêché que la Constitution soit changée et que le Québec réintègre la famille canadienne au plan constitutionnel.

La même situation peut se reproduire si un premier ministre disait: «Je m'engage à respecter la décision de ma province lors d'un référendum». À ce moment-là, nous pourrions nous retrouver devant le même résultat que Meech, où le Québec ne pourrait plus aller chercher son veto avec toutes les conséquences qu'on connaît.

Aussi, j'avais un deuxième amendement que je souhaitais voir ratifier par la Chambre des communes. C'était celui de plafonner les dépenses et de nous assurer qu'en aucun cas, un comité pour le oui ou un comité pour le non puisse disposer de fonds tellement grands, qu'il deviendrait disproportionné par rapport à l'autre groupe.

Ce que j'appellerais, à ce moment-là, de l'iniquité dans un référendum. C'est dans ce contexte que j'ai déposé, dans un premier temps, au Comité législatif, des amendements pour qu'ils soient considérés, des amendements d'ailleurs qui ressemblent beaucoup à eux que nous avons vécus au référendum de 1980 au Québec. Par la suite, monsieur le Président, j'ai déposé ces dits amendements devant cette Chambre pour qu'ils soient votés. Notre Président a jugé que les amendements, —non seulement les miens sur la double majorité mais ceux également de députés de l'opposition, il y avait cinq amendements en fait qui allaient dans le même sens —il les a jugés irrecevables dans le sens qu'ils dépassaient la portée du projet de loi. Et nous ne pouvons revenir sur cette décision du Président.

Rien n'empêche notre premier ministre et rien n'empêche les chefs des partis d'opposition de prendre des engagements devant le peuple du Canada à l'effet que la majorité canadienne ne viendra pas prendre la décision au nom du Québec. Rien n'empêche notre premier ministre et les chefs de l'opposition de prendre de tels engagements devant la population du Canada.

D'autre part, monsieur le Président, en ce qui concerne le plafonnement des dépenses et un comité-parapluie du «oui» et du «non», hier soir, ces amendements ont été votés devant cette Chambre, et ils ont été défaites. Cent onze députés ont voté contre et 68 ont voté pour cet amendement que j'avais déposé, afin de nous assurer la plus grande équité possible s'il y avait un référendum au

Initiatives ministérielles

Canada. Cela dit, monsieur le Président, la démocratie, c'est qu'un député puisse tenter d'amender un projet de loi, et nos collègues ont le droit de se prononcer selon leurs connaissances et leurs consciences respectives.

Devant cette situation, qu'est-ce qui est le mieux pour le Canada? Nous pourrions effectivement penser que parce qu'un projet de loi n'est pas parfait, il vaut mieux ne pas en avoir. Si on retient cette hypothèse, quelle en est la conséquence? La conséquence, c'est que s'il y a impasse constitutionnelle, nous ne pouvons plus rien faire. Et dans ce contexte-là, monsieur le Président, je maintiens qu'il vaut mieux avoir une loi imparfaite, mais avoir une loi pour consulter le peuple du Canada advenant qu'il y ait une impasse.

M. Plamondon: Ce n'est pas une loi, c'est un hold-up sur la démocratie!

Une voix: Il y a deux peuples au Canada.

Une voix: Ça ne va rien donner, c'est du gaspillage d'argent.

M. Blackburn (Jonquière): Et, monsieur le Président, s'il n'y avait pas de loi sur les référendums, le peuple du Canada pourrait être le premier à nous faire le plus grand reproche, à l'effet que nous, les députés, ne les avons pas protégés en cas d'impasse. Et cela c'est notre responsabilité parlementaire.

Monsieur le Président, je pourrais en cette Chambre, ce soir, ce serait populaire si Jean-Pierre Blackburn se levait et votait non. Non, parce qu'effectivement il n'y a pas de plafonnement formel des dépenses comme je l'aurais souhaité. Ce serait populaire. . .

Notre collègue pourra parler ultérieurement s'il le désire. Monsieur le Président, ce serait effectivement populaire. Mais est-ce que ce serait responsable?

J'ai travaillé sur le comité Beaudoin-Edwards où ensemble en cette Chambre des gens recommandaient qu'il y ait une loi sur les référendums. Le même comité Beaudoin-Dobbie, qui a suivi, a aussi recommandé la même chose. Et dans ce contexte, monsieur le Président, il nous faut une loi sur les référendums. Il nous faut une loi sur les référendums puisque l'impasse est possible. Et c'est dans ce contexte que même si la loi n'est pas parfaite, j'entends supporter le principe de cette loi sur les référendums, comme je l'ai fait en deuxième lecture d'ailleurs. Mais moi, contrairement aux députés du Bloc québécois, je n'ai pas fait que parler, j'ai agi. J'ai déposé des amendements et j'étais présent au Comité législatif pour le faire. Et mes collègues en face ont pu hier soir. . .